

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la salle polyvalente, le mardi 6 avril 2021, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Dona Mario, Maire,
Etaient présents : Monsieur Younous Adep, Madame Boullard Annick, Monsieur Gillet Jean-Marc, Madame Berlez Marie-Christine, Messieurs Adam Christian, Croisy Richard, Giffard Claude, Mesdames Kasperski Marie-Thérèse, Vittu Marie-Pierre, Messieurs Queneuille Sébastien, Lelong Gianni formant la majorité des membres en exercice

Etaient absentes excusées :

- Madame Obry Christelle (pouvoir à Mr Croisy Richard)
- Madame Boucher Mélanie
- Madame Depoilly Tiphany (pouvoir à Mr Younous Adep)

Secrétaire de séance : Madame Boullard Annick

En préambule, Madame Vittu qui était absente à la réunion du 18 mars dernier, souhaite avoir des explications concernant le document sur les orientations budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à propos des charges de personnel. Concernant l'employé recruté pour remplacer Monsieur Fournot, elle avait cru comprendre dans une présentation antérieure sur l'évolution des effectifs qu'il n'y aurait un recrutement à l'atelier que lorsqu'il faudra remplacer un agent partant à la retraite.

Monsieur le Maire lui répond que n'ayant pas d'élément pour déterminer la date de retour de Monsieur Fournot, il a fallu trouver une solution pour gérer la charge de travail des agents communaux avec un agent en moins. En avançant la date du recrutement pour le remplacement de l'agent devant partir à la retraite, cela a permis de renforcer l'équipe de l'atelier.

Madame Vittu s'étonne également que le remboursement par l'assurance de la Commune ne couvre pas l'intégralité des salaires de Monsieur Fournot alors qu'elle a constaté que la somme inscrite au compte administratif correspondait à de 108% de ce qu'il était prévu.

Il lui est répondu que la somme reçue de l'assurance porte sur les indemnités journalières de Monsieur Fournot, mais aussi celle de Madame Gourdain qui a été arrêtée en 2020 pour une opération. En tout état de cause, l'assurance rembourse les salaires, mais pas les charges sur salaires.

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Vote du Budget 2021, Vote des taux d'imposition 2021, de la contribution aux syndicats de Communes et des subventions aux associations.
- 2) C.C.V.S. : Modification des statuts. Prise de Compétence Mobilités
- 3) Décisions
- 4) Questions diverses

1) Vote du budget primitif 2021 de la Commune

Le projet de budget est distribué aux Conseillers Municipaux et Monsieur le Maire en fait la présentation. Certaines dépenses et recettes font l'objet de questions ou de remarques.

• Dépenses de fonctionnement :

- Monsieur Lelong demande des explications sur les 8.000 € inscrits au c/61521 pour l'entretien des terrains. Ceux-ci sont régulièrement entretenus et les dépenses devraient être constantes et non en augmentation.

Monsieur le Maire lui répond qu'un état des lieux des arbres a été fait. Un certain nombre d'entre eux sont malades (surtout les frênes) et devront être coupés ou élagués au Clos, sur l'espace vert au carrefour de la RD 925 avec la rue d'Heudelimont et dans la cavée « Dubuc ». Le travail commencera par le bosquet du Clos où ils sont les plus à risque, puis rue d'Heudelimont. Pour la Cavée « Dubuc », cela se fera plus tard. A chaque fois qu'il y aura un abattage, il y aura une replantation derrière.

- Au c/615221 « entretien des bâtiments publics » la somme inscrite (1.047.489 €) est très élevée. Elle ne correspond pas aux besoins de travaux sur les bâtiments estimés à 15.000 €. Mais, elle intègre les excédents de fonctionnement pour un montant de 1.032.489 €.

- Les dépenses réalisées en 2020 sur le c/6232 « Fêtes et Cérémonies » appellent des questions de la part de Madame Vittu. Elle souhaiterait savoir quelles dépenses ont pu être réalisées alors que du fait de la période de

Covid, les manifestations ont été supprimées et que la Commission Fêtes et Cérémonies n'a pas eu à se prononcer sur des projets.

Monsieur Younous lui répond qu'il y a eu la manifestation « Octobre Rose », l'achat d'emblèmes patriotiques, la pose et la dépose des illuminations de Noël. Il n'a pas pu faire une réunion de la Commission comme il le souhaitait en raison du confinement. Mais, il a prévu d'en organiser une prochainement pour faire le point sur les actions à venir.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune aurait dû depuis plusieurs années apposer sur les bâtiments publics les emblèmes de la République. Cela a été fait en 2020 pour l'école, la bibliothèque et la maison des associations.

- Les charges de personnel au chapitre 012 sont conformes à ce qu'il avait été prévu. Elles sont en hausse du fait des prises d'échelons, des recrutements d'un agent à la fin de l'année 2020 et du contrat d'apprentissage. Elles continueront à augmenter dans les une à deux années à venir du fait du doublement des personnes sur le point de partir à la retraite. Puis, elles baisseront une fois les agents à la retraite.

- Au Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » est inscrite une somme de 1.248.871 € correspondant aux crédits nécessaires à transférer en investissement pour faire face aux dépenses de cette section.

- Au c/65548, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une contribution au SIVOS Etalondes – Saint Rémy Bosrocourt de 97.530 € conformément à ce qu'il a décidé au cours de la réunion précédente. Cette contribution est en hausse de 11.000 € par rapport à l'année précédente. Sur ce compte figure aussi la participation de la Commune versée à la Région Normandie pour le transport scolaire des collégiens et lycéens, la Commune prenant à sa charge la moitié du coût du transport pour alléger la facture des familles.

- Au c/657362, la subvention au CCAS est de 16.700 €. Elle est en baisse par rapport à l'année dernière. Le CCAS ayant annulé le repas des aînés en 2020, il s'est retrouvé avec un surplus de recettes. Les dépenses pour 2021 seront en partie couvertes par cet excédent.

- Au c/6574, les subventions aux associations représentent une dépense globale de 21.492 €. Le principe retenu est de maintenir les mêmes montants qu'en 2020 dans un souci de solidarité. L'année 2020 n'a pas permis pour certaines d'entre elles d'organiser les animations leur assurant des rentrées financières alors qu'elles ont des charges fixes qui ont continué à courir. Pour la Bibliothèque, la situation est un peu différente et la subvention est en baisse car son montant est déterminé selon les règles fixées par la charte du réseau des bibliothèques.

Monsieur Lelong pense qu'il faudrait annoncer au milieu associatif qu'il y aura un gel des subventions pour les années à venir car il ne sera pas possible de continuer à les augmenter, des incertitudes pesant sur les finances de la Commune, avec les changements que l'Etat impose aux collectivités.

Monsieur le Maire lui répond qu'on ne peut pas présager de l'avenir quant à l'évolution des subventions. On regardera leurs situations en fonction de leurs bilans.

Monsieur Younous précise que sous la mandature précédente, on avait retenu pour principe d'augmenter les subventions aux associations de 1% tous les 3 ans. Depuis 2015, celles-ci n'ont pas été augmentées.

Madame Vittu ne voit pas l'Association des P'tites Mains dans la liste.

Monsieur le Maire lui répond que cette association n'a pas fait de demande de subvention et n'a pas fourni de bilan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes : La Renaissance : 4.800 € ; le Racing Club d'Etalondes : 4.800 € ; La Bibliothèque : 4.142 € (comprenant la part liée à la charte des réseaux des bibliothèques soit 2 €/habitant pour l'achat de livres et autres supports qui vient s'ajouter à la subvention de fonctionnement habituelle) ; Le Club des Aînés : 1.100 € ; Les ACPG – CATM : 1.100 € ; La Junior Association : 1.000 € ; L'Association Couture et Loisirs : 800 € ; La Coopérative Scolaire d'Etalondes : 800 € ; Etalondes Accueil : 800 € ; La Gym'Douce d'Etalondes : 800 € ; Solidarité Vélingara : 400 € ; Partage Sénégal : 400 € ; DDEN Circonscription de Eu : 50 €.

Pour donner un élan au téléthon, une subvention complémentaire sera versée à l'Association Partage Sénégal en fin d'année, au vu du résultat des dons qu'elle aura reçus pour cette action. Cette subvention s'élèvera à 50% des dons reçus, sans dépasser 500 €. Cette subvention complémentaire sera versée au vu des justificatifs des recettes.

- Recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait part d'une nouveauté au niveau des impôts locaux. L'Etat a décidé de supprimer la taxe d'habitation. Pour la majeure partie de la population, cette suppression est entrée en application. Seuls les foyers les plus aisés continuent à en payer et elle disparaîtra pour eux en 2023.

La Commune qui avait dans ses recettes le produit de cette taxe, ne le touche plus. En compensation, l'Etat a décidé d'affecter à la Commune la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait au Département. Cela implique que la Commune doit intégrer dans le nouveau taux communal pour 2021, le taux de taxe foncière du Département qui est de 25,36% (taux figé). Mais l'Etat ne versera à la Commune que l'équivalent de la taxe foncière bâtie du Département arrêtée en 2020. Si le produit est plus important, l'Etat met en place une sur-compensation et reprend l'excédent. Ainsi pour Etalondes, l'Etat déduit 114.548 € sur les impôts locaux. La somme inscrite au c/73111 correspond au solde de cette recette.

Monsieur le Maire propose de ne pas faire évoluer le taux propre à la Commune qui est de 19,56%, compte-tenu des difficultés économiques subies par bon nombre d'habitants du fait de la crise sanitaire.

Pour les Etalondais, sur leurs feuilles d'impôt foncier bâti dans la colonne « commune » apparaîtra un taux en nette augmentation par rapport à l'année dernière (44,92% au lieu de 19,56%). Mais, en parallèle dans la colonne « Département », il n'y aura plus rien d'inscrit.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend en compte l'intégration du taux de taxe foncière bâtie du Département (25,36%) qui vient s'ajouter au taux communal voté précédemment (19,56%)

- Fixe en conséquence les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : 44,92%

Taxe Foncière Non Bâtie : 41,11%

Le produit attendu au c/73111 est de 430.227 €

- Au c/7411 (58.166 €) la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continue à baisser. Cela est lié à la diminution du nombre d'habitants.

- Dépenses d'investissement :

Monsieur le Maire indique que sont inscrits pratiquement tous les projets d'investissement à réaliser sur la mandature. Il ne devrait pas y en avoir de nouveaux sauf si de nouvelles réglementations imposent d'en prévoir d'autres. Il donne pour exemple le nouveau règlement sur la lutte contre l'incendie qui oblige les communes à faire une étude et à réaliser des travaux pour se mettre en conformité.

Il rappelle que les sommes inscrites au budget sont des estimations, que ce soit en dépense ou en recette.

Un certain nombre d'opérations inscrites en 2020 continuent à être budgétisées. Elles correspondent aux sommes inscrites dans les restes-à-réaliser pour un total de 215.540 €. Sont inscrites des dépenses nouvelles pour un total de 1.559.300 €.

■ soit, il s'agit de crédits complémentaires pour continuer les opérations de l'année dernière et passer à la phase travaux :

Op.198 : pose d'écluses et aménagement de traverse à Mancheville : 56.852 € en reste à réaliser 2020 et 100.000 € en dépense nouvelle

Op.201 : étude et travaux de lutte contre les inondations dans le secteur Nord : 24.900 € en restes à réaliser et 175.100 € en dépense nouvelle

Op.202 : étude énergétique et fonctionnelle et travaux sur la mairie – salle polyvalente : 10.000 € en restes à réaliser et 800.000 € en dépense nouvelle

Op.203 : étude énergétique et travaux de remplacement des portes et fenêtres de l'école : 10.000 € en restes à réaliser et 90.000 € en dépense nouvelle

Op.208 : Plantation d'arbres : 1.500 € en restes à réaliser et 3.000 € en dépense nouvelle

■ Soit, il s'agit de réaliser de nouvelles opérations :

Op.218 : réfection de la rue du Briquet : 107.000 €

Op. 219 : Réfection de l'Impasse Jacquet : 12.000 €

Op.221 : Aménagement de la rue du Village : 6.000 €

Op.222 : aménagement d'une voie de circulation douce rue de Flocques : 34.000 €

Op.223 : Réaménagement de l'atelier communal : 20.000 €

Op.224 : Réalisation d'un schéma de lutte contre les incendies et travaux : 35.000 €

Op. 225 : achat de 2 radars pédagogiques : 5.400 €

Op.227 : diagnostic et étude pour l'achat de l'ancien presbytère : 14.000 €

■ Sont également inscrits des crédits pour la création du site internet, la pose d'un panneau d'informations lumineux, le changement du matériel informatique et des logiciels de la mairie

Madame Vittu demande quelle sera la suite si l'étude sur l'ancien presbytère montre que l'achat n'est pas envisageable compte-tenu de l'état du bâtiment.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune aura dépensé le coût des études et diagnostic mais cela n'ira pas plus loin.

Monsieur Lelong demande en quoi consiste le crédit de 6.000 € inscrit pour l'aménagement de la rue du Village.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des frais de maîtrise d'œuvre pour l'étude de ce réaménagement qui devrait porter sur la création de zones de stationnement (là où les véhicules stationnent déjà) avec des obstacles franchissables, mais qui permettraient de casser la vitesse, la réfection des trottoirs avec un élargissement là où cela est possible.

Monsieur Lelong constate que sur toutes les routes en entrée de bourg, les véhicules roulent trop vite. Concernant la rue du Village, il émet des craintes quant aux possibilités d'aménagement du fait de l'étroitesse de la rue.

- Recettes d'investissement

Elles proviennent principalement de l'excédent d'investissement reporté de l'année précédente (227.579 €), du transfert de crédits de la section de fonctionnement (1.248.871 €), du FCTVA (59.000 €) et des subventions attendues (228.131 €).

Suite à la présentation par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif de la Commune pour 2021 qui est équilibré en fonctionnement et investissement comme suit :

- Section de fonctionnement : 3.085.089 €
- Section d'investissement : 1.774.840 €

4) C.C.V.S. : Modification des statuts. Prise de compétence Mobilités

Considérant que cette prise de compétence permettra de réfléchir conjointement à l'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire, et que cela fera l'objet d'études plus approfondies financières (travail de la CLECT) et technique (schéma de déplacement des modes doux en cours) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021 portant projet de statuts modifiés tel qu'annexée à la présente ;

Monsieur le Maire soumet le projet de modification de statuts au Conseil Municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est précisé que la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes ne sera effective que si elle est validée par les conseils municipaux des 28 communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour cette prise de compétence (soit un accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-D'approuver le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021, et notifié par courriel en date du 25 mars 2021, en ce qu'il ajoute en article 5 des statuts de la Communauté de communes, aux compétences facultatives, un point 2.3.N/ Organisation de la mobilité

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

5) Décisions

Monsieur le Maire rend compte de plusieurs décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a donnée :

-Décision n°2021-04 du 16 mars 2021 portant sur un abonnement au système « Panneapocket » avec la Société CWA Entreprise pour un coût de 191, 67 € HT

- Décision n°2021-05 du 24 mars 2021 portant sur l'étude de circulation par la Société Arter pour un coût de 15.400 € HT.

6) Questions diverses

- Madame Boullard revient sur la séance de vaccination contre le covid qui s'est déroulée dans la salle polyvalente le mercredi 31 mars 2021 à l'initiative des hôpitaux de Dieppe et de la Ville d'Eu et du Dr Caron avec la présence de la vaccimobile. Tout s'est bien passé et les personnes vaccinées ont été satisfaites d'avoir pu en bénéficier. 40 personnes de 75 ans et plus, ou plus jeunes à risque en raison de comorbidité, étaient prévues selon une liste établie par le Docteur Caron. Une liste d'attente complémentaire d'une dizaine de noms avait été demandée au CCAS qui avait retenu le critère d'âge. Avec les désistements et les fins de flacon, au final, il a été possible de vacciner 53 personnes. Pour les personnes supplémentaires, il fallait trouver vite du monde car le délai est très court entre l'ouverture du flacon et les injections. Madame Boullard et Madame Montarou ont aidé à l'organisation de la vaccination en accueillant et remplissant les dossiers des personnes à vacciner. La prochaine

injection est prévue le 28 avril 2021. La vaccimobile ne sera pas présente. Ce seront des agents de l'hôpital d'Eu qui se déplaceront.

- Monsieur Lelong demande que la Commune ne se précipite pas pour faire les travaux sur les sentes piétons car il faudra peut-être y associer une piste cyclable.

Monsieur le Maire répond que si l'étude de la société ARTER prévoit des scénarii pour la circulation des vélos, il faudra voir ce que la C.C.V.S. propose de son côté au titre de la compétence « mobilités » en terme de maillage du territoire pour y inclure les propositions d'ARTER.

- Monsieur Gillet fait le point sur les tests salivaires qui ont eu lieu à l'école. Il n'y a pas eu de cas de Covid recensé, ce qui démontre que le protocole sanitaire mis en place à l'école est fiable.

Le SIVOS a voté son budget. Une action a été inscrite pour entrer dans le plan de relance numérique de l'Etat qui permet d'obtenir une subvention de 60%. Cela permettra d'équiper la classe maternelle en tableau numérique.

Au niveau du PCS, des ateliers par poste de commandement seront organisés d'ici l'été pour des mises en situation. Cela permettra aussi de réfléchir aux besoins d'équipements. L'exercice qui devait avoir lieu en mars avec la centrale de Penly a été annulé pour les collectivités locales en raison du confinement. Il est reporté au 15 septembre 2021.

Concernant la mise en route de panneapocket, Monsieur Gillet demande qu'une charte soit établie pour définir quelles informations diffuser, comment les diffuser et qui les valide.

Monsieur le Maire insiste pour que l'on maîtrise toutes les informations qui sortent de la commune quelles qu'elles soient et quel que soit le support de communication.

- Madame Berlez signale que le site internet est toujours en cours d'élaboration. beaucoup d'informations sont à revoir car elles ne correspondent pas à ce qu'il a été donné à IC4. Il ne faut pas s'attendre à une mise en service du site avant mai, juin, vu le travail de correction à faire.

- Monsieur Younous espère qu'il sera possible de relancer le concours des maisons fleuries. Le projet est à l'étude et il attend les suggestions des uns et des autres.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 heures 20.